

# Une école qui évolue pour mieux répondre aux besoins de tous les élèves

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Mardi 5 décembre 2023

# Introduction

## Répondre à une situation complexe:

- > Hausse du nombre d'élèves avec des troubles des apprentissages ou du comportement et difficultés du terrain pour y faire face
- > Niveau important d'élèves genevois orientés en enseignement spécialisé (comparaison intercantonale) et en constante augmentation
- > Dérives du processus d'évaluation et manque d'anticipation des besoins des élèves
- > Inadéquation, défaut de planification et insuffisance d'infrastructures pour l'école régulière et spécialisée
- > Rentrée 2023 difficile pour certains élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap (BEPH), en majorité en âge d'entrer en scolarité

# Introduction (2)

## Objectifs pour l'avenir :

- > Assurer l'organisation des prochaines rentrées en vue de garantir une scolarisation de qualité de tous les élèves, quels que soient leurs besoins
- > Donner la chance aux enfants d'entrer en scolarité régulière en donnant les moyens aux établissements (notamment par de la co-intervention en 1P-2P)
- > Soutenir et repenser l'école régulière et spécialisée qui doit évoluer pour mieux répondre à une complexification et une augmentation des besoins des élèves

**Présentation des travaux du  
service de recherche en éducation (SRED)  
sur la pédagogie spécialisée et la réponse à la  
difficulté scolaire**

# Plan d'action du DIP (1)

1. A court terme: **réaliser la rentrée 2024** et garantir la scolarisation de tous les élèves, en améliorant notamment la prise en charge à l'entrée en scolarité régulière pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap (priorisation)
2. A moyen terme: mener les réflexions et **décider des changements nécessaires du système scolaire** pour répondre à l'évolution des profils des élèves et de leurs besoins dès l'entrée en scolarité.

Plan d'action mis en œuvre progressivement durant les trois prochaines années scolaires 2024-25, 2025-26, 2026-27.

# Plan d'action du DIP (2)

## **Plan d'action à travailler de façon transversale au sein du DIP avec :**

- La direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)
- La direction générale de l'office médico-pédagogique (OMP)
- La direction générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ)
- La direction des ressources humaines du département (DRH)

Une volonté d'implication des partenaires externes concernés, des acteurs du terrain, des associations de parents et du domaine de la formation du personnel.

# Objectifs et mesures du plan d'action (1)

Revoir le fonctionnement, l'organisation et les conditions d'accueil des élèves à l'entrée à l'école (soit en 1P et 2P) afin de **privilégier l'entrée en scolarité régulière des élèves**, permettre à un plus grand nombre de bénéficier d'un accompagnement renforcé en début de scolarité, tenir compte de la marge importante du développement de l'enfant entre 4 et 6 ans et ne pas prêter l'harmonie de la classe.

- Améliorer l'accompagnement de la transition préscolaire-scolaire
- Réserver l'accès à l'éducation précoce spécialisée individuelle (en école) et à l'enseignement spécialisé aux élèves de 4 à 6 ans avec les besoins les plus prégnants/sévères
- Déployer la co-intervention à visée collective au sein des classes régulières de 1P et 2P

# Objectifs et mesures du plan d'action (2)

## **Améliorer la porosité et la proximité entre l'enseignement régulier et l'enseignement spécialisé.**

- Augmenter le nombre de classes spécialisées dans les établissements primaires réguliers et accompagner le développement de la collaboration entre les équipes
- Renforcer l'application du Plan d'études romand (PER) dans l'enseignement spécialisé
- Augmenter le taux de réintégration des élèves du spécialisé vers le régulier
- Renforcer le recours aux aménagements et adaptations du programme scolaire



# Objectifs et mesures du plan d'action (3)

**Clarifier les critères et objectifs des mesures de pédagogie spécialisée** ainsi que **leur efficacité** pour soutenir la réussite du parcours scolaire et le bon développement de chaque élève concerné.

- Améliorer et affiner le processus d'évaluation individuelle, le référentiel des critères d'analyse, d'orientation et de reconnaissance des besoins
- Renforcer voire réorganiser la collaboration entre le domaine scolaire et les domaines de la logopédie et de la psychomotricité
- S'assurer de l'adéquation des moyens pour l'enseignement spécialisé

# Objectifs et mesures du plan d'action (4)

## **Clarifier et développer les compétences, la formation et les modalités de collaboration du personnel présent au sein des écoles**

- Accompagner et renforcer la collaboration entre les différents professionnels dans les écoles
- Définir et mettre en œuvre un plan de formation continue du personnel concerné par le projet
- Collaborer avec l'Institut de formation universitaire des enseignants pour adapter la formation initiale aux besoins futurs

# Conclusion

## Une vision pour l'école:

- > Développer des conditions d'apprentissage et de scolarisation propices à répondre aux besoins de tous les enfants
- > Investir dans l'accompagnement à l'école de chaque élève dès le plus jeune âge permet de maximiser les chances des parcours de réussite pour tous.

# Merci de votre attention



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse